

**Relocalisation des moyens de prophylaxie : Stockons et distribuons dans le Jura !**

En termes de moyens de prophylaxie contre la propagation de virus, les épidémies se suivent et se ressemblent sur sol helvétique. En 2010 déjà, lors de l'épidémie de grippe A H1N1, les pharmacies furent incapables de se fournir suffisamment en masques de protection pour les distribuer efficacement à la population.

Malgré des recommandations et décisions fédérales pour corriger cet état de fait (largement inappliquées !), la Suisse a une fois encore frôlé la rupture de stock des masques de protection une fois touchée par SARS-CoV-2. Ce fut notamment le cas en hôpital, où au plus fort de la crise, certains établissements helvétiques ne possédaient plus que 7 jours de stock permettant de mener à bien leurs opérations et interventions.

Au-delà de se contenter de dénoncer cet état de fait alarmant quant au manque total d'anticipation et de préparation de la Confédération concernant la prophylaxie liée à une épidémie telle que nous la traversons actuellement, il convient d'en tirer des leçons.

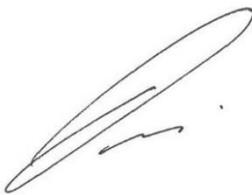
L'une d'elle consisterait à prendre le taureau par les cornes en établissant un stock de matériel prophylactique à l'échelle cantonal. En gardant les masques en illustration, le canton pourrait travailler de concert avec l'H-JU afin d'augmenter drastiquement les stocks de ce dernier, afin de pouvoir en tout temps fournir une protection adéquate à l'hôpital tout comme à la population en cas de nécessité ou de mauvaise surprise. Ce modèle peut également s'appliquer à d'autres moyens de protection, tels que les gants ou les solutions hydroalcooliques.

Une autre piste, toute helvétique, viserait à équiper chaque ménage jurassien de son masque personnel, à l'instar des comprimés d'iode distribués à la population pour le cas d'incident nucléaire. Une entreprise suisse (voir : HeiQ) produit notamment des masques lavables et réutilisables à propriété antivirale ; ces masques sont d'ailleurs d'ores et déjà à disposition des hôpitaux suisses ainsi que de l'armée. Ainsi, un seul masque par habitant pourrait représenter une protection

fiable sur une période de plusieurs jours, mobilisable dans l'heure et ne nécessitant que peu de coordination ou d'investissement. Notons d'ailleurs que ce matériel réutilisable pourrait jouer un rôle secondaire intéressant dans la protection des personnes à risque contre des virus communs telle que la grippe saisonnière.

**Par conséquent, nous demandons au Gouvernement jurassien d'établir un plan de prophylaxie cantonal supplétif aux mesures nationales, et ce afin de garantir la sécurité sanitaire des jurassiennes et jurassiens en cas d'épidémie virale.**

Delémont, le 29 avril 2020

 P. Welter

 R. Schull





 M. Zaenker

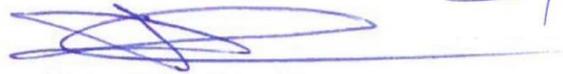
 S. Schmitt

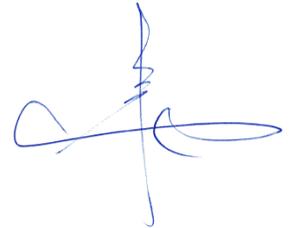
 E. Gaudet

Pour le groupe PCSI



Quentin Haas







Au bureau du parlement

**DEMANDE D'URGENCE**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,

Comme l'autorise l'article 59a du Règlement du Parlement de la RCJU, l'urgence est demandée pour le traitement de la motion interne «**Pour une participation financière du parlement face au SARS-CoV-2**» ainsi que pour le traitement du postulat «**Relocalisation des moyens de prophylaxie : Stockons et distribuons dans le jura ?** ».

Afin de permettre au Parlement de participer activement au fond de soutien mis en place par le Canton du Jura dans la lutte contre les effets de l'épidémie, il est urgent que la participation financière du Parlement soit effective aussi rapidement que possible. L'urgence pour la motion interne se voit ainsi pleinement justifiée.

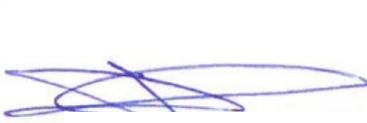
Concernant le postulat, la Confédération n'a pas assumé son rôle et a laissé les cantons exposés à une explosion des cas sans pouvoir fournir le matériel essentiel à ses hôpitaux et à sa population en suffisance. Bien que le pire ait été évité, des conclusions s'imposent. En prévision notamment de prochaines vagues infectieuses COVID19 plus que probables, il est urgent que le Canton du Jura établisse une chaîne d'approvisionnement et d'équipement en matériel prophylactique afin de sécuriser son approvisionnement en cas de nouveau manquement de la part de la Confédération.

En espérant que vous serez sensibles aux arguments avancés, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents de Groupe, nos meilleures salutations.

Delémont, le 29 avril 2020

 P. Welter

Pour le groupe PCSI


Quentin Haas











